



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Armement du sémaphore de la pointe du Grouin

Question écrite n° 32787

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la mer sur l'armement du sémaphore de la Pointe du Grouin, à Cancale. Désarmé par la marine nationale, ce sémaphore est devenu la propriété du département d'Ille-et-Vilaine depuis le début des années 2000. Suite à la survenue d'accidents mortels, un dispositif partenarial a été mis en place pour rétablir une surveillance estivale du plan d'eau et une convention tripartite a été signée entre le département, la ville de Cancale et la marine nationale, qui y positionne quatre réservistes et fournit le matériel spécifique. Cette convention tripartite stipule en son article 9 que « les dates de réarmement estival pour la période considérée seront arrêtées ultérieurement, d'un commun accord entre les parties contractantes ». Force est de constater que la décision prise le 9 septembre 2019 d'armer le sémaphore du 30 avril au 11 septembre 2020 a été dénoncée de façon unilatérale puisque la marine nationale a décidé de limiter cette période à deux mois en 2020, du 1er juillet au 31 août, du fait de contraintes sur la masse salariale des réservistes. Même si les contraintes budgétaires sont réelles, on ne peut que s'interroger sur l'impact de cette limitation de la période d'armement sur l'efficacité des opérations de sauvetage dans cette zone. À l'heure du renouvellement de cet accord, il lui demande de lui indiquer sa position sur la décision prise de réduire la période d'armement du sémaphore du Grouin et lui rappelle que la présence de réservistes a permis de sauver de nombreuses vies dans cette zone à risque tout en évitant la mobilisation de moyens lourds et coûteux du Cross (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage).

Texte de la réponse

Le sémaphore de la Pointe du Grouin n'est plus opérationnel depuis 1999. Il a été désarmé le 4 janvier 1999. Les armées l'ont vendu le 4 avril 2000 au département de l'Ille et Vilaine pour le transformer en observatoire à destination du public. Le 21 juillet 2001, le voilier « Hélène-Arnaud » sombre à 1 nautique (environ 1,8 km) de la pointe du Grouin. Le drame fait deux morts dont un enfant de 10 ans de la commune de Cancale. Il est alors décidé en 2002 de transformer l'ancien sémaphore en poste de surveillance. La marine nationale apporte son concours en fournissant l'armement en personnel, en période estivale et de manière diurne uniquement, pour renforcer la veille du secteur « baie du Mont Saint Michel – Pointe du Grouin ». L'objectif de cette transformation est ciblé et limité. En effet, l'ex-sémaphore ne remplit plus les missions d'un sémaphore qui concourt essentiellement à la fonction stratégique « protection ». Ses équipements anciens ont des performances bien en-deçà de celles des sémaphores opérationnels. Son armement par des marins depuis 2002 contribue avant tout à la surveillance visuelle du plan d'eau dans la zone des 300 mètres. Cette zone comporte des dangers et dans laquelle le bilan des opérations depuis 2016 montre qu'elles impliquent principalement des embarcations non-immatriculées (paddles, kayak, planche à voile), des nageurs ou une assistance à des embarcations en cas de propulsion. Cet ex-sémaphore joue ainsi un rôle de poste de surveillance. En conséquence, il peut être armé par du personnel n'appartenant pas à la marine nationale, à l'instar d'autres postes de surveillance (comme par exemple la station de surveillance de Port Manec'h). La réorganisation du fonctionnement de l'ex-sémaphore de la Pointe du Grouin depuis deux ans n'a pas altéré la conduite des opérations de sauvetage en mer dans la zone. En effet, la coordination des secours relève des centres régionaux opérationnels de surveillance et de

sauvetage (CROSS). De plus, la présence de moyens aéronautiques (hélicoptères de la sécurité civile, de la gendarmerie et de la marine nationale), nautiques (SNSM, SDIS 35) et de veille (sémaphore du Roc) permettent au CROSS de Corsen, sous l'autorité du préfet maritime Atlantique, d'apporter une réponse adaptée à la volumétrie des opérations aussi bien pendant (25 opérations en moyenne sur la période 2019-2020) et hors (55 opérations en moyenne sur la même période) de la période d'armement de l'ex-sémaphore de la Pointe de Grouin. Dans ce contexte, le commandant de l'arrondissement de l'Atlantique (également préfet maritime de l'Atlantique), le maire de Cancale et le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se sont accordés en mars 2021 sur une réorganisation du fonctionnement de l'ex-sémaphore. Pendant une période transitoire de deux ans, l'ex-sémaphore restera armé par du personnel de la marine nationale (durant deux mois par an). Cette période permettra aux collectivités locales de définir de nouvelles dispositions. Ensuite, l'ex-sémaphore de la Pointe du Grouin ne sera plus armé par du personnel de la marine nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32787

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6789

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 553